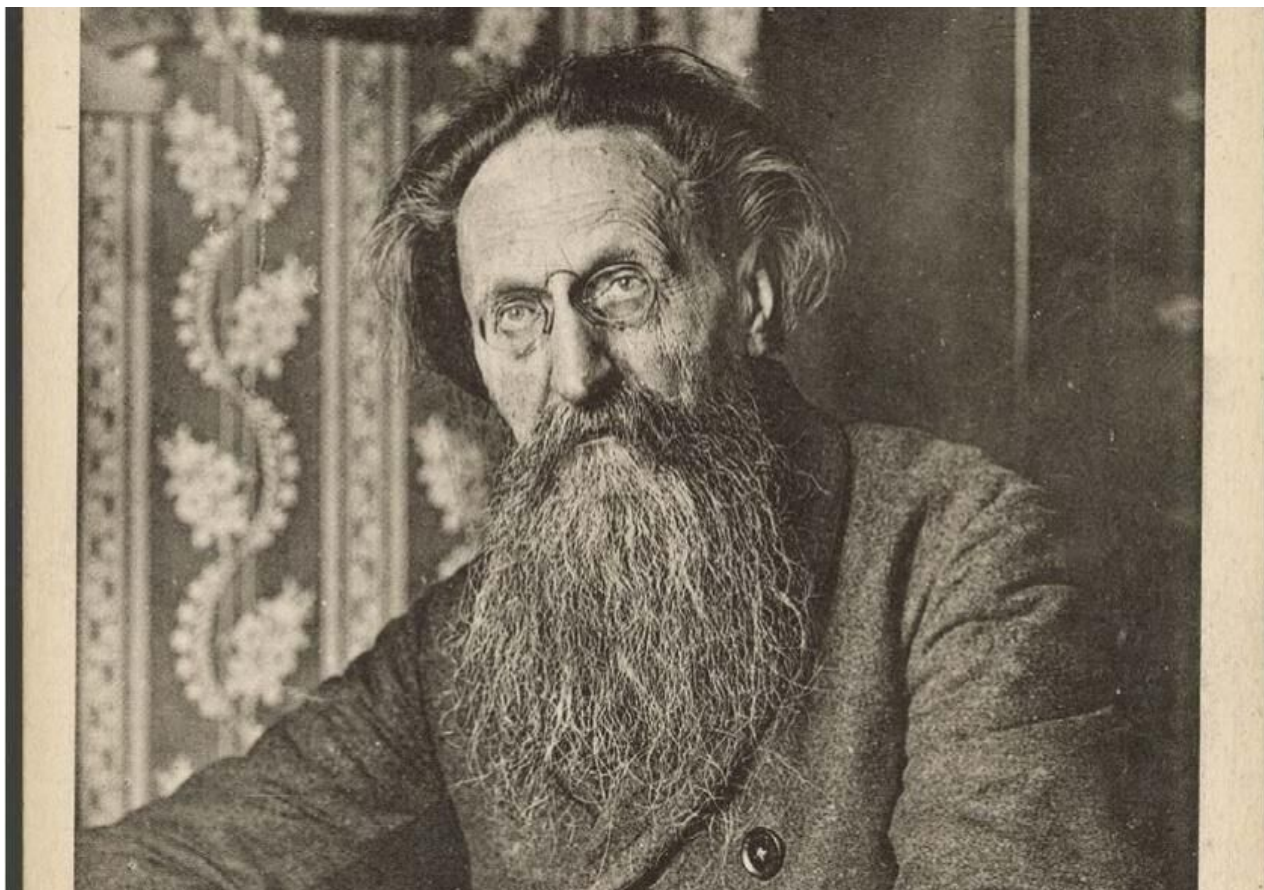


L'OPINION

## « La retraite à 65 ans n'est pas morte »

Interview Anne Bayle-Iniguez



Grandes et petites histoires des réformes de la retraite (3/5). Apparue dans les textes de loi en 1910, cette borne a produit plus d'un siècle de débats révélateurs de la défiance qu'elle provoque

Interview Anne Bayle-Iniguez

THIERRY LEGRAND-BROWAËYS est l'auteur du livre Réformer les retraites, une crispation française (L'Harmattan, avril 2022, 23,50 euros).

Quand a-t-on parlé de la retraite à 65 ans pour la première fois ?

La construction du système de retraite français a nécessité une succession d'étapes qui n'ont pas concerné tous les actifs avant 1861, date de la création de la caisse de retraite pour la vieillesse. A l'époque, l'âge pivot pour faire valoir ses droits est de 50 ans. Compte tenu de

l'espérance de vie, c'était ambitieux ! Il faut attendre 1910 pour que le marqueur des 65 ans pour tous les salariés apparaisse dans les textes de loi. Mais sans soutien franc du patronat, l'idée fait long feu.

Est-ce que le rôle de la presse, qui multiplie les articles sur cette « retraite des morts » à 65 ans, joue dans l'échec de cette première tentative ?

L'expression vient du député Jules Guesde. Elle est effectivement largement reprise dans la presse qui s'épanche sur son opposition avec Jean Jaurès. Le premier est défavorable à la retraite à 65 ans, le second, plus modéré, pousse pour voter le texte de loi. Les débats entre les deux hommes, tous deux membres de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO, ex-PS) sont d'une violence folle. Dix ans plus tard, en 1920, une nouvelle loi crée les assurances sociales. L'âge de départ à 65 ans refait surface mais avec un aménagement de taille, à savoir la possibilité pour ceux qui ont commencé à travailler très jeunes de partir à 60 ans. L'idée commence à se diffuser. Quant à la formule de Guesde, elle traverse les siècles. On la retrouve encore aujourd'hui sur les pancartes des manifestants contre la réforme des retraites.

Cela fait plus de cent ans qu'on parle de la retraite à 65 ans. Pourquoi cette réforme réclame-t-elle autant de temps ?

Le dialogue social était inexistant en France à la fin du XIXe siècle et balbutiant au début du XXe siècle. La société française était extrêmement clivée entre la classe dominante incarnée par la bourgeoisie et la classe laborieuse incarnée par le prolétariat. Toute discussion sur la retraite était conflictuelle. Et le patronat d'alors était beaucoup moins enclin à la négociation que le Medef, croyez-moi ! Côté organisations syndicales, la CGT marxiste, voire anarchiste, et la CFTC d'inspiration sociale et chrétienne avaient toutes les deux l'ambition de mettre en place un droit à la retraite. Mais pour des raisons bien différentes : la première pour arracher une victoire sociale au patronat ; la seconde dans une optique plus humaniste. C'est pour cela que les 65 ans ont mis du temps à s'imposer dans le paysage et dans l'esprit des gens. C'est aussi pour cela que la France a des décennies de retard sur l'Allemagne qui, avec le modèle de protection sociale de Bismarck, a été précurseur.

Pourquoi les Français se méfient-ils de la retraite à 65 ans ?

En 1983, Mitterrand officialise la retraite à 60 ans. Cela explique en partie la réticence des Français à l'idée de travailler jusqu'à 65 ans. Quand Mitterrand arrive au pouvoir, le marqueur des 60 ans est dans l'air du temps avec l'essor des préretraites. Le pays vit les Trente Glorieuses même si des restructurations industrielles importantes commencent à se faire sentir. Les politiques ont donc trouvé cette solution pour faire partir les employés les plus vieux et

aider les jeunes à se faire une place sur le marché du travail. « Place aux jeunes ! », comme on disait. De fait, à la fin du septennat de Valéry Giscard d'Estaing, près de la moitié des salariés partaient en retraite autour de 60 ans. Mitterrand a tout cet historique en tête lorsqu'il décide de généraliser la retraite à 60 ans. Son raisonnement est très simple : la réforme ne concernera qu'un Français sur deux, elle ne sera donc pas trop difficile à mener et surtout, elle ne coûtera pas cher. Succès immédiat ! L'autre raison de la méfiance de la population relève de la vision que les Français ont du travail. Le monde professionnel est devenu plus stressant, plus pressurant. Pour les générations antérieures, la retraite, c'était un déchirement, c'était l'adieu aux collègues. Aujourd'hui, c'est un soulagement. Travailler trois ans de plus, pour beaucoup, est signe d'injustice. Qui plus est, nos sociétés sont devenues individualistes. Un discours politique fondé sur l'intérêt collectif n'est pas audible dans une société constituée d'une somme d'individus. Résultat : 62 ans ? D'accord en râlant. 65 ans ? Je lève le poing et prends la rue.

A vous entendre, la retraite à 65 ans ne verra jamais le jour...

A moins que tout le monde soit logé à la même enseigne. C'était tout l'intérêt de la première réforme d'Emmanuel Macron. Ce qui met le plus les Français en rogne, ce sont les régimes spéciaux qui permettent à certains d'entre eux, comme les agents de la RATP, de partir avant 60 ans. C'est aussi cela qui fait que reporter l'âge de la retraite passe mal. Le projet de régime universel balayait cet obstacle. L'ambition était de mettre tous les Français sur un pied d'égalité face à la retraite. C'était une très bonne idée. Je regrette que le gouvernement de l'époque n'ait pas pu aller jusqu'au bout, car cela répondait à une vraie demande sociale. La retraite à 65 ans n'est pas morte, mais l'histoire nous montre que rien n'est gagné, jamais. Cette réforme réclame une négociation sur l'emploi des seniors, à qui on ne peut demander de travailler plus tout en continuant à les marginaliser sur le marché de l'emploi. Il faudra de la concertation. Sans quoi, les 65 ans seront une fois de plus enterrés... jusqu'à la prochaine fois.